

Nombre :

de Membres en exercice

27

de Présents

21

de Votants

23

Quorum

14

Date de convocation : 11 octobre 2023

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
17 octobre 2023 - 20 heures**

Liste des délibérations

L'an deux mil vingt-trois,

Le dix-sept octobre, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal du Theil-sur-Huisne, sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. THIROUARD, LHERAULT, MME GEORGET, M. DUTERTRE, MME VAIL, M. PLESSIS, MME MOUSSET, MM. VALLET, TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRE, MAUFAY, POLICE, FRANCOIS, CONON, MME TURMEL, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, CREMADES, M. GARNIER.

ABSENTES EXCUSÉES : MME PICHON-COEURJOLY (pouvoir à M. PLESSIS), MME GUILLIN, MME PAPILLON (pouvoir à MME GEORGET), MME TREVIN.

ABSENTS : MME PIGEOT, M. DENECHAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME CREMADES.

Avant l'ouverture de la séance, les membres du Conseil Municipal Jeunes assistés de M. DUTERTRE, Adjoint au Maire, ont présenté le bilan des actions qui ont été menées durant leur mandat de deux ans qui arrive prochainement à terme.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10 et propose l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 12 septembre 2023
3. Travaux :
 - 3.1. Choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement du ru de La Gougeardièrre à Mâle,
 - 3.2. Convention avec Orne Département Très Haut Débit pour le raccordement, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique du lotissement du Cormier.
4. Assainissement collectif :
 - 4.1. Choix des entreprises pour la réalisation des diagnostics préalables aux travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées du quartier de La Taille au Theil-sur-Huisne,
 - 4.2. Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'assainissement collectif pour l'année 2022.
5. Urbanisme :
 - 5.1. Proposition de préemption du bien cadastré section AD n° 117 sis, 9 impasse du Parc au Theil-sur-Huisne.
6. Personnel :
 - 6.1. Création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux principaux 1^{ère} classe et suppression de deux postes d'adjoints techniques territoriaux principaux 2^{ème} classe.

7. Restauration scolaire :
 - 7.1. Approbation du Projet Alimentaire de Référence 2023/2026.
8. Finances :
 - 8.1. Renouvellement du contrat avec la Caisse d'Epargne de Normandie pour la carte d'achat public,
 - 8.2. Décision Modificative n°5 sur le Budget Primitif 2023 du budget principal de la Commune,
 - 8.3. Décision Modificative n°1 sur le Budget Primitif 2023 du budget annexe « assainissement collectif ».
9. Gouvernance :
 - 9.1. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal.
10. Informations diverses :
 - 10.1. Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public des Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable du Bassin de L'Huisne, de Nocé et du Perche Sud pour l'année 2022.

Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme CREMADES a été désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 12 septembre 2023

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

3. Travaux :

3.1. *Délibération n° 2023-096 - Choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement du ru de La Gougeardière à Mâle*

Afin de réaliser les travaux d'aménagement du ru de la Gougeardière à Mâle, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise Maréchal pour un montant de 5 255.84 € H.T. soit 6 307.01 € TTC.

3.2. *Délibération n° 2023-097 - Convention avec Orne Département Très Haut Débit pour le raccordement, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique du lotissement du Cormier*

Pour permettre le raccordement des 16 parcelles viabilisées du lotissement du Cormier situées rue Robert Bensley au réseau de fibre optique, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec Orne Département Très Haut Débit.

4. Assainissement collectif :

4.1. *Délibérations n° 2023-098, 2023-099, 2023-100 - Choix des entreprises pour la réalisation des diagnostics préalables aux travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées du quartier de La Taille au Theil-sur-Huisne*

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau eaux usées du quartier de La Taille, le Conseil municipal

décide à l'unanimité de retenir :

- pour les études topographiques : le bureau d'études Hermand pour un montant de 3 150,00 € HT, soit 3 780,00 € TTC,
- pour les diagnostics amiante : le bureau d'études Chevalier DIAG pour un montant de 6 856,00 € HT, soit 8 227,20 € TTC,
- pour les études géotechniques : le bureau d'études Hydrogéotechnique pour un montant de 9 422,00 € HT, soit 11 306,40 € TTC.

4.2. Délibération n° 2023-101 - Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'assainissement collectif pour l'année 2022

Conformément à l'article L.2224-5 le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal :

- ✓ adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022,
- ✓ décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- ✓ décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- ✓ décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA (Système d'Information des services Publics d'Eau et d'Assainissement).

Mémento chiffré :

Assainissement collectif 2022	Nombre d'abonnés	Volumes facturés	Prix au m3 assaini pour une facture de 120 m3 au 01/01/2023
Val-au-Perche	1 139	Non communiqué	3.36 € TTC

5. Urbanisme :

5.1. Délibération n° 2023-102 - Proposition de préemption du bien cadastré section AD n° 117 sis, 9 impasse du Parc au Theil-sur-Huisne

Afin de permettre la création d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM), le Conseil municipal décide à l'unanimité, de préempter le bien cadastré section AA n° 117, sis, 9 impasse du Parc au Theil-sur-Huisne, sous réserve cependant de l'octroi du financement par la Caisse d'Allocations Familiales.

6. Personnel :

6.1. Délibérations n° 2023-103 et n° 2023-104 - Création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux principaux 1^{ère} classe et suppression de deux postes d'adjoints techniques territoriaux principaux 2^{ème} classe

Afin de pouvoir nommer sur leur nouveau grade les agents bénéficiaires d'un avancement de grade, le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer deux postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2023, de supprimer deux postes d'adjoints techniques territoriaux principaux 2^{ème} classe à temps complet à cette même date et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

7. Restauration scolaire :

7.1. *Délibération n° 2023-105 - Approbation du Projet Alimentaire de Référence 2023/2026*

Dans le cadre de l'engagement de la Commune pour une alimentation saine et durable au sein des cantines scolaires des écoles élémentaires et maternelles de Jean et Marcelle Etournay (Mâle), Louis Dubruel (La Rouge) et André Barbet (Theil-sur-Huisne), le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet alimentaire de référence 2023/2026.

8. Finances :

8.1. *Délibération n° 2023-106 - Renouvellement du contrat avec la Caisse d'Epargne de Normandie pour la carte d'achat public*

Afin de simplifier les procédures de commande publique, le Conseil municipal décide à l'unanimité de signer le contrat de carte d'achat public avec la Caisse d'Epargne pour une durée d'un an.

8.2. *Délibération n° 2023-107 - Décision Modificative n°5 sur le Budget Primitif 2023 du budget principal de la Commune*

Pour tenir compte, de la notification du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) et de la régularisation des amortissements des subventions d'investissement, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les transferts de crédits énoncés dans le cadre de la Décision Modificative n°5.

8.3. *Délibération n° 2023-108 - Décision Modificative n°1 sur le Budget Primitif 2023 du budget annexe « assainissement collectif »*

Suite aux décisions prises en début de séance pour la réalisation des diagnostics préalables aux travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées du quartier de La Taille, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les transferts de crédits énoncés dans le cadre de la Décision Modificative n°1.

9. Gouvernance :

9.1. *Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal*

Par décision du Maire :

- n°23 en date du 28/09/2023, il a été procédé à la signature du contrat de location du logement communal sis, 8 Le Bourg à La Rouge ;
- n°24 en date du 04/10/2023, il a été procédé à la signature du bail commercial du local sis 21, place des Teilleuls au Theil-sur-Huisne.

10. Informations diverses :

10.1. **Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public des Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable du Bassin de L'Huisne, de Nocé et du Perche Sud pour l'année 2022**

Conformément aux termes de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public des Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable du Bassin de L'Huisne, de Nocé et du Perche Sud pour l'année 2022

En voici quelques chiffres :

SIAEP du Bassin de l'Huisne pour Le Theil-sur-Huisne, Mâle, La Rouge :

Le nombre d'habitants desservis est de 6 747 en 2022.

Le service dessert 2 691 abonnés dont 1 655 de Val-au-Perche.

Le volume produit est de 426 781 m³ et est en hausse de 2.2 % par rapport à 2021.

Le taux de rendement du réseau est de 76,2 % (73,1 % en 2021).

Le prix TTC du service au m³ pour 120 m³ est de 2.13 € au 01/01/2023.

SIAEP de Nocé pour Saint-Agnan-sur-Erre :

Le nombre d'habitants desservis est de 5 355 en 2022.

Le service dessert 3 262 abonnés dont 110 de Val-au-Perche.

Le volume produit est de 445 706 m³ et est en baisse de 8.6 % par rapport à 2021.

Le taux de rendement du réseau est de 75,8 % (88,9 % en 2021).

Le prix TTC du service au m³ pour 120 m³ est de 2.42 € au 01/01/2023.

SIAEP du Perche Sud pour Gémages et L'Hermitière :

Le nombre d'habitants desservis est de 8 368 en 2022.

Le service dessert 5 712 abonnés dont 291 de Val-au-Perche.

Le volume produit est de 721 711 m³ et est en baisse de 22.5 % par rapport à 2021.

Le taux de rendement du réseau est de 82,1 % (69,8 % en 2021).

Le prix TTC du service au m³ pour 120 m³ est de 2.29 € au 01/01/2023.

Monsieur le Maire fait savoir que :

- l'inauguration de la borne de recharge publique très haute puissance pour véhicules électriques située sur l'aire de covoiturage de la station-service, aura lieu le lundi 13/11/2023 à 18h ;
- le Club des Mécènes du patrimoine de l'Orne a décidé d'allouer une aide de 5 000,00 € à la Commune pour la publication d'un livre sur l'usine ABADIE en collaboration avec l'association des Mémoires Theil-loises ;
- la Communauté de Communes devra se positionner prochainement sur les types d'énergies renouvelables et plus particulièrement l'éolien.

Questions diverses

- M. LHERAULT, Adjoint en charge des travaux, fait savoir que :
 - les travaux d'aménagement de la piste de roller près du stade Jacques Vallée sont en cours de finalisation,
 - les travaux de l'ancien local UNA ont repris,
 - les WC de l'embarcadère sont en attente de livraison.

- M. DUTERTRE, Adjoint au Maire en charge des associations sportives et du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), fait savoir également que la rencontre du 30 septembre dernier avec les représentants de Cerizay (79) pour la mise en place d'un jumelage s'est très bien passée.
- Mme VAIL, Adjointe en charge des Seniors, donne connaissance :
 - du bilan des animations organisées par la Commune dans le cadre de la « semaine bleue »,
 - du repas des Seniors de Gémages/L'Hermitière,
 - ainsi que du programme des cérémonies de commémoration du 11 novembre prochain.

Elle fait savoir que les colis de Noël seront livrés fin novembre.

- Mme MOULIN, Conseillère déléguée au Commerce, fait savoir qu'un bail commercial a été mis en place à compter du mois d'octobre avec l'actuelle occupante du local situé 21, place des Teilleuls. L'ancien local de l'UNA actuellement en travaux, sera proposé prochainement à la location en local éphémère.
- Mme GEORGET, Adjointe en charge des Affaires scolaires et sociales, fait savoir que la Commune accueillera prochainement une exposition sur le thème de l'Europe.
- M. PLESSIS, Adjoint en charge de l'Environnement, indique qu'il est envisagé de proposer une conférence publique sur le thème des énergies renouvelables.
Il fait savoir que :
 - des bilans énergétiques sont en cours sur les logements communaux en vue de l'établissement d'un programme de travaux,
 - dans le cadre de la sensibilisation à la pollution de l'eau, des messages par pochoirs vont être installés près des regards d'eaux pluviales « ici commence la mer, ne rien jeter ».
- Mme SEMELY, Conseillère déléguée à la Communication, fait savoir que :
 - 38 participantes de la Commune se sont rendues aux « Elles de l'Orne » à Alençon, dans le cadre de l'Octobre Rose. Une mise en lumière « rose » a également été réalisée par les services techniques municipaux sur la façade de la mairie.
 - le prochain bulletin municipal est en cours de rédaction et devrait être distribué en même temps que les colis de Noël.

- M. POLICE, Conseiller délégué à la voirie, fait un point sur les travaux en cours :
 - pose d'un coussin berlinois dans la rue des Moulins par les services techniques municipaux,
 - aménagement sécuritaire du carrefour de La Grandinière à La Rouge en cours de finalisation,
 - pose de panneaux de limitation de vitesse au lotissement du Clos aux Moines et Route de la Tuterie à La Rouge.

Il précise que les travaux de la surface commerciale avancent bien.

- M. DUBOIS, Conseiller municipal, demande où en est la commercialisation des terrains du lotissement du Cormier : Monsieur le Maire précise qu'il y a actuellement deux réservations.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES.

Fait et délibéré ce jour,

Le secrétaire de séance,

Mme Sophie CREMADES

Le Maire,

M. Sébastien THIROUARD

